

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIEILHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 40  
Procurations : 4  
Votants : 44  
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

**Secrétaire de séance** : Joël BOYER

**Absents** : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON.

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Sernin - Mise en sécurité des usagers et des piétons le long du cheminement de la RD 103 en agglomération et modification du carrefour.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Saint-Sernin relatif à la mise en sécurité des usagers et des piétons le long du cheminement de la RD 103 en agglomération et modification du carrefour ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 février 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la mise en sécurité des usagers et des piétons le long du cheminement de la RD 103 en agglomération et modification du carrefour à Saint-Sernin.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 17 500 € soit 25 % du montant HT du projet estimé à 70 000 €, le reste étant financé par le Département et 25 % d'autofinancement de la commune.

Ces 17 500 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Sernin de 142 829 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 122 129 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établit à 104 629 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 17 500 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Saint-Sernin pour financer la mise en sécurité des usagers et des piétons le long du cheminement de la RD 103 en agglomération et modification du carrefour ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Sernin initialement de 142 829 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCCEL, le 16 mars 2022  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220315-DEL15032022-05-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2022  
Date de réception préfecture : 18/03/2022